



« Centre de services et d'hébergement temporaire pour les personnes sinistrées »

Cette formation s'adresse aux municipalités désireuses de développer ou réviser leur plan de mission Services aux personnes sinistrées.

À qui s'adresse-t-elle?

Coordonnateur municipal de
sécurité civile et ses substituts

Les responsables de mission et leurs
substituts

Toutes personnes intéressées, du
fait de leurs responsabilités au sein
de la municipalité

Membres d'un organisme
communautaire

Durée : 7 heures

Nombre de participants :

Entre 15 et 25 personnes

Une attestation est émise.

Les objectifs visés

Accroître le nombre d'intervenants municipaux et communautaires
disposant d'une formation adaptée.

Connaître les principes de base en services aux personnes
sinistrées.

Comprendre la terminologie et le contenu du plan de mission
Services aux personnes sinistrées.

Comprendre les rôles et responsabilités de chacun des acteurs du
plan de mission Services aux personnes sinistrées.

Comprendre les distinctions et particularités entre un Centre de
services aux personnes sinistrées et un Centre d'hébergement
temporaire.

Comprendre les différences entre les services d'accueil,
d'information, d'hébergement temporaire, de ravitaillement et
d'habillement.

Connaître les règlements et normes sanitaires à considérer dans le
choix de l'emplacement de votre centre et dans le cadre des
opérations.

Pour information

Téléphone : 514 463-9988

Courriel : info@securitecivilelandry.com

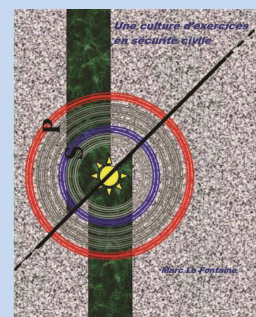
Site : www.securitecivilelandry.com

Adresse :
1053, chemin des Patriotes Nord
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0N5

C'est en s'exerçant que l'on devient meilleur !

Vous désirez optimiser votre état de
préparation aux urgences par des exercices,
ce livre vous propose les étapes du processus
de décision de la direction, en passant par la
conception, l'élaboration, la formation
spécifique, la conduite et l'évaluation
d'exercices. Différents types d'exercices, du
plus simple au plus complexe, vous sont
offerts. Il existe très peu de référence en
matière d'élaboration d'exercices au Québec
et au Canada. **Pour plus d'information,
rendez-vous au**
www.securitecivilelandry.com

UNE CULTURE D'EXERCICES EN SÉCURITÉ CIVILE



par Marc La Fontaine

UN LIVRE À DÉCOUVRIR

APERÇU DE L'ACTIVITÉ DE FORMATION

Comprendre et développer le plan spécifique de la mission Services aux personnes sinistrées.

Cette formation permet à la municipalité de renforcer sa capacité de réponse municipale aux sinistres en fonction de ses besoins spécifiques et de sa réalité. Chaque participant sera en mesure, suite à cette formation, de :

- S'assurer de l'état de préparation de la mission Services aux personnes sinistrées.
- Participer au développement, avec les membres du comité de sécurité civile de sa municipalité et les partenaires, d'un plan de mission Services aux personnes sinistrées.
- Mettre en œuvre le plan de mission Services aux personnes sinistrées.
- Estimer les besoins en ressources humaines et matérielles pour les différentes activités.

La portion théorique est ponctuée d'ateliers et de mises en situation permettant une application des principes vus.

Méthodologie d'enseignement

- Présentation PowerPoint
- Vidéos
- Le contenu théorique est relié à des exemples concrets.
- Discussions et échanges :
Le participant est amené à mieux comprendre les rouages organisationnels et opérationnels lors d'un sinistre majeur par l'entremise de petits ateliers.
- Un jeu de rôle permet à chaque participant d'assumer une responsabilité au sein d'une municipalité à l'intérieur d'un exercice de table en tenant compte des réalités du milieu de chacun.

Les formateurs

Forts d'une expérience de plusieurs années dans le domaine des mesures d'urgence et de la sécurité civile, ils sont reconnus en formation, entre autres pour leur dynamisme, leur écoute et leur respect des niveaux de connaissances des divers groupes rencontrés.

Horaire de la journée

08h30	BLOC 1 – Accueil et Mot de bienvenue Présentation du formateur et des participants Présentation des aspects législatifs et de la mission Services aux personnes sinistrées Procédure d'alerte et de mobilisation
10h00	Pause
10h15	BLOC 2 – Profil des personnes sinistrées et aménagement d'un Centre de services aux personnes sinistrées Caractéristiques des personnes évacuées Impacts physiques et psychologiques Identification du lieu propice à l'aménagement Besoins en ressources humaines, matérielles, financières et technologiques
12h00	Dîner
13h00	BLOC 3 – Procédure d'ouverture Utilisation des formulaires utiles au fonctionnement du centre Parcours de la personne sinistrée Planification des horaires de travail
14h30	Pause
14h45	BLOC 4 – Problématiques à prévoir et Procédure de fermeture Aspects budgétaires, ressources humaines, bénévoles Activités de réintégration
16h00	Conclusion Révision des points clés de la mission Évaluation de la journée
16h30	Fin de la formation

NOTRE mission, VOTRE développement

en mesures d'urgence et sécurité civile